

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **6 août 2024 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant  
Mme Nicole Hémond  
M. Sébastien Primeau  
M. Willy Mouzon

Sont absents les conseillers : Mme Isabelle Paré  
Mme Line Asselin

Madame Marie-Noëlle Ledoux, greffière-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**110-08-24**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 6 août 2024 à 20 h 00.

**111-08-24**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

**ADMINISTRATION**

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
2. Autorisation de signature d'une entente avec le Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges pour le service de popote roulante

**GREFFE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**FINANCES**

3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
5. Autorisation de paiement pour l'acquisition d'équipements pour la bibliothèque

**RESSOURCES HUMAINES**

**GESTION DU TERRITOIRE**

6. Recommandation sur la demande d'autorisation numéro 446467 faite par le ministère des Transports et de la Mobilité durable auprès de la Commission de protection du territoire agricole

**CORRESPONDANCE**

7. Dépôt de la correspondance reçue

**POINTS D'INFORMATION**

8. Affaires diverses

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ADMINISTRATION

**112-08-24**

### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**113-08-24**

### **Autorisation de signature d'une entente avec le Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges pour le service de popote roulante**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges (CCAVS) offre le service, depuis dix (10) ans, de popote roulante livrée, soit un service alimentaire de repas chauds et/ou surgelés faits maison et équilibrés, à coût modique, que des bénévoles-livreurs apportent directement au domicile des aînés, des personnes en perte d'autonomie, des personnes en convalescence ou pour des proches aidants et leur aidé;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCAVS a soumis à la Municipalité une entente visant le versement d'une aide financière pour soutenir le service de popote roulante;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière permettrait au CCAVS de pallier à l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'organisme et de garder le prix du repas à un niveau le plus bas possible;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme de l'aide financière à verser serait calculée en fonction du nombre de repas fournis l'année précédente sur le territoire de la Municipalité;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la conclusion d'une entente avec le CCAVS pour le service de popote roulante.

**QUE** la mairesse, Julie Lemieux, et la directrice-générale et greffière-trésorière, Jessica Mc Kenzie, soient autorisées à signer ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## GREFFE

## LOISIRS ET CULTURE

## FINANCES

### Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Marie-Noëlle Ledoux, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'août 2024.

\_\_\_\_\_  
Marie-Noëlle Ledoux  
Greffière-trésorière adjointe

114-08-24

### Approbation des comptes payés et à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2400106 à C2400126	39 361,58 \$
Paiement AccèsD nos L2400145 à L2400182	96 919,14 \$
Salaires paiement direct nos D2400193 à D2400229	24 820,47 \$
Frais bancaires	52,61 \$
<b>Total</b>	<b>161 153,80 \$</b>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la greffière-trésorière adjointe dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de juillet 2024.

115-08-24

### Autorisation de paiement pour l'acquisition d'équipements pour la bibliothèque

**CONSIDÉRANT** l'acquisition d'équipement pour la bibliothèque au coût total de 249,98 \$ (taxes en sus), soit :

- Une presse à papier manuel au coût de 69,99 \$ (taxes en sus);
- Un chariot à livres sur roulettes au coût de 179,99 \$ (taxes en sus).

**CONSIDÉRANT QU'**un montant affecté à l'achat d'ameublement et équipement pour la bibliothèque est disponible au surplus accumulé affecté;

**IL EST RÉSOLU,**

**QU'**un montant de 249,98 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé affecté pour l'achat d'ameublement et équipement pour la bibliothèque soit affecté au paiement de la facture numéro 3782440004944 de Walmart.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	Absente	
Conseiller siège #3	Line Asselin	Absente	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## RESSOURCES HUMAINES

### GESTION DU TERRITOIRE

116-08-24

**Recommandation sur la demande d'autorisation numéro 446467 faite par le ministère des Transports et de la Mobilité durable auprès de la Commission de protection du territoire agricole**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation numéro 446467 faite par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le MTMD désire procéder à la reconstruction du ponceau numéro 150368 sur la route 325 (route Principale), à Très-Saint-Rédempteur et que le projet nécessite des acquisitions à l'extérieur de l'emprise du chemin public existant et hors de la largeur maximale de 30 mètres autorisée à l'article 41 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à autoriser une utilisation à une autre fin que l'agriculture et une aliénation aux fins d'utilité publique d'une partie des lots numéro 2 775 212 et 2 398 748 au cadastre du Québec pour une superficie totale de 79,9 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les conditions de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), soit que :

- Elle n'a pas d'effet sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- Elle n'a pas d'effet sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
- Elle n'entraîne pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants
- Elle n'a pas d'effet sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- Il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture
- Elle n'a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- Elle n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
- Elle n'a pas d'effet pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;
- Elle n'a pas d'effet sur le développement économique de la région;
- Elle n'a pas d'effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;
- Elle n'a pas d'effet sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole puisque les travaux de reconstruction du ponceau ne peuvent être réalisés qu'à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le conseil recommande favorablement la demande d'autorisation numéro 446467 faite par le MTMD auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture et l'aliénation d'une partie des lots numéro 2 775 212 et 2 398 748 aux fins de réaliser les travaux de reconstruction du ponceau numéro 150368.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose les correspondances suivantes :

- Ministère des Affaires municipales : Octroi d'un financement d'un montant de 732 492 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 835 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, circonscription électorale de Soulanges (PPA-CE).

## POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le dimanche, 18 août de 13 h à 17 h se tiendra la première édition de TS'Arts en fête. Cet événement souligne la clôture des clubs de lecture et se veut aussi une fête familiale pour tous. Il y aura un atelier créatif, un sentier des contes, un rally, du maquillage, des jeux gonflables, et autres activités.
- La Municipalité lance un projet pilote pour la bibliothèque en ouvrant de nouvelles plages horaires de jour durant tout le mois d'août, soit les mardis de 10 h à midi et les mercredis de 13 h à 15 h.
- Le ministère des Affaires municipales a récemment annoncé la fermeture du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) à toutes nouvelles demandes d'aide financière. Ainsi, la Municipalité n'a pas eu la chance de déposer sa demande pour le projet de mises aux normes, rénovation et agrandissement du Centre communautaire. Ce projet est donc « mis sur la glace » dans l'attente de l'ouverture d'un nouveau programme d'aide financière.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 07 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**117-08-24**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de lever la séance à 20 h 29.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		Absente
Conseiller siège #3	Line Asselin		Absente
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

La séance est levée à 20 h 29.

---

Julie Lemieux  
Mairesse

---

Marie-Noëlle Ledoux  
Greffière-trésorière adjointe

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Julie Lemieux  
Mairesse